



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 03 juin à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD GEDDA Isabelle, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, ROCHET Romain, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 27 Pour 27 Contre / Abstention /	Excusés : BUTHOD Maryse (pouvoir à GIROD GEDDA Isabelle), BUTHOD-RUFFIER Odile (pouvoir à ASTIER Fabienne), GENTIL Isabelle (pouvoir à VILLIEN Michelle), GOSTOLI Michel (pouvoir à VÉNIAT Daniel-Jean), HANRARD Bernard (pouvoir à VIBERT Christian), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à BERARD Patricia), PELLICIER Guy (pouvoir à BROCHE Richard), SILVESTRE Jean-Louis (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/05/2025	Absents : DUSSUCHAL Marion, VALENTIN Benoît
Date de publication : 10/06/2025	Formant la majorité des membres en exercice Madame Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Délibération n°2025-088

Objet : **Budget annexe Cinémas - Vote du budget supplémentaire 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 et suivants et R 2311-1 et suivants, relatifs à l'adoption des budgets ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant la délibération n°2024-219 du 3 décembre 2024 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire et du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2025 ;

Considérant la délibération n°2025-006 du 7 janvier 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 20 mai 2025 ;

Considérant la délibération n°2025-081 du 3 juin 2025 d'affectation des résultats 2024 du budget annexe Cinémas.

Monsieur le maire rappelle :

- Qu'il y a lieu d'adopter le Budget Supplémentaire 2025, afin de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2024, et ce, dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique 2024, dès lors que ce dernier intervient après le vote du Budget Primitif ;
- Que le Budget Supplémentaire 2025 permet également d'intégrer les Restes à Réaliser 2024 et de procéder à des ajustements de crédits budgétaires.

Après avoir présenté la synthèse du Budget Supplémentaire 2025, pour le Budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise, il demande au conseil municipal d'approuver les propositions comme suit :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - €

		Propositions BS 2025		
Chapitre	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Evolutions des crédits	Proposition nouvelle
011 - Charges à caractère général	100 000.00		3 900.00	103 900.00
023 - Virement à la section d'investissement	0.00		5 000.00	5 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800.00		0.00	3 800.00
65 - Autres charges de gestion courante	52 000.00		8 000.00	60 000.00
66 - Charges financières	300.00		500.00	800.00
67 - Charges spécifiques	0.00		531.36	531.36
TOTAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	156 100.00	0.00	17 931.36	174 031.36

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - €

		Propositions BS 2025		
Chapitre	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Evolutions des crédits	Proposition nouvelle
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00		17 531.36	17 531.36
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600.00		400.00	2 000.00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000.00		0.00	90 000.00
74 - Dotations et participations	12 000.00		0.00	12 000.00
75 - Autres produits de gestion courante	52 500.00		0.00	52 500.00
TOTAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	156 100.00	0.00	17 931.36	174 031.36

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - €

		Propositions BS 2025		
Chapitre	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Evolutions des crédits	Proposition nouvelle
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600.00		400.00	2 000.00
21 - Immobilisations corporelles	2 200.00		17 536.05	19 736.05
TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 800.00	0.00	17 936.05	21 736.05

RECETTES D'INVESTISSEMENT - €

		Propositions BS 2025		
Chapitre	BP 2025	Restes à réaliser 2024	Evolutions des crédits	Proposition nouvelle
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00		12 936.05	12 936.05
021 - Virement de la section d'exploitation	0.00		5 000.00	5 000.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 800.00		0.00	3 800.00
TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 800.00	0.00	17 936.05	21 736.05

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

En synthèse, le nouvel équilibre budgétaire pour 2025 s'établit de la manière suivante :

RESULTATS - €	BP 2025	Propositions BS 2025		
		Restes à réaliser 2024	Evolutions des crédits	Proposition nouvelle
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	156 100.00	0.00	17 931.36	174 031.36
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	156 100.00	0.00	17 931.36	174 031.36
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 800.00	0.00	17 936.05	21 736.05
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 800.00	0.00	17 936.05	21 736.05
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT GLOBAL	0.00	0.00	0.00	0.00

Monsieur le maire précise que le référentiel budgétaire et comptable M57 permet au maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire **2025 du Budget annexe Cinémas** de la Commune de La Plagne Tarentaise ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors chapitre 012) ;
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
 La secrétaire de séance
 Fabienne ASTIER

Pour copie conforme :
 Le maire
 Jean-Luc BOCH

